Maisons nobles de Cesson

ET INVENTAIRE des maisons nobles de la paroisse de Cesson (diocèse de Saint-Brieuc) se trouve dans le fond de l'évêché de Saint-Brieuc et, d'après les dates de vies des personnes citées dans le document, nous semble être antérieur à décembre 1618.

Sont cy ampres les maissons nobles et les villaiges de la parou[esse] de Cesson.

Et premier la maison de la Ville au Bastart appartenant a la dame de Kergreix est noble et y est metaier Morice Quinio.

Les Ligneryz noble, y est metaier Ollivier Ammello.

Venant vers la tour de Cesson y avoit ugn villaige nommé le Bourinel. Il n'y a plus maison.

Au bas de lad. paroue[sse] pres la greve y a ugn villaige nomme le Vallet.

De la on revient a l'eglise parochialle toutte environnée de maissons qu'on appelle le bourg de Cesson.

Montant amon venant pres Saint-Brieuc y a ugn villaige nomme la Grand Ville.

Touttes les maissons sy davant sytué au bas dud. Cesson aussie de la Seigneurie de Cesson soubz le roy.

Bien y a il quelques champaignes de pré en tenue subjecte et contribuable a la re [nte] mangier a plusieurs seigneurs. Scavoir :

[fol. 1v] Une tenue nommee la Ville Hammonnet soubz Monseigneur.

Aultre tenue nommee la Ville Joncheet soubz le sieur du Ponlhot.

Aultre tenue nommee Gourien soubz le sieur de la Villebougault.

Aultre petite tenue soubz led. sieur de la Villebougault nommée le Petit Guichet.

Unge aultre tenue nommée le Grand Guichet soubz le sieur du Boybouessel a cause de la pieze de la Pommeray.

Allant au Hault-Cesson soubz le franc regaire, y a la Ville Raoult, maisson noble appartenant au sieur de Beaumanoir. La

- Source: Archives départementales des Côtes d'Armor, 1G101, Fonds de l'évêché de Saint-Brieuc.
- Transcription: Pascal Lorant en septembre 2017.
- Publication: www.tudchentil.org, juillet 2018.

doueriere en jouist a present. Jan Robin y est mettaier.

Aultre maison noble tout aupres nommée la Ville Raoult Hassaye, le sieur de la Ville Gohel en jouist a present et y est metaier Allain Hellococq.

Y a une tenue qui porte mesme nom appartenante a Monsseigneur.

Allant plus oultre ugn villaige nomme la Ville Guinguellin auquel y a une metairie noble et tenue subjette a mangier appartenant aud. sieur de Beaumanoir. Raoullet Le Blanc y est mettaier.

[fol. 2] Allant plus oultre y a ugn villaige nomme les Perrieres Barel en tenue franche comme j'ay ouy.

Aultre villaige nomme la Ville Bernart, il y la placement d'une maison noble nommée la Ville Bernart Piron.

Il y a une tenue nommée la tenue de la Ville Bernart soub Monseigneur.

Plus la maisson et metairie noble de la Ville Hingant appartenant a monsieur Le Seneschal Guyon et Francois Morrin mettaier.

Aultre villaige nommé la Ville Morrin, y a une tenue a debvoir de la rente mangier a la dame de la Ville Eu....

Plus le Hault Champs metairie noble. Allain Lourant y est metaier soubz maître Nicollas Guillet.

De la a Saint-Leguer ou y a une seulle maison roturiere.

Passant oultre y a la maison et metairie noble de la Ville Bougault. Jullien Hernio y est metaier.

Puis les troys Villes Dorrées, maissons et metairie nobles, sçavoir la Ville Dorrée Kergoulleaux, Jacques le Breton, metaier. La Ville Dorrée Beaumanoir, Morice Hellio metaier; et la Ville Dorrée Chenyn, Guill[aume] Leon y est metaier.

[fol. 2v] ... ¹ ugn tenue nommée la Ville Mouessan appartenant à Monsseigneur.

Plus y a une aultre tenue nommee Monteouesel appartenant au sieur de Launay-Couvran. ■

^{1.} Nous n'avons pu lire ce mot.